



## Quel risques j'encourt ???

Par **julien97600**, le **15/12/2010** à **22:24**

Bonjour,

voila, alors avec des amis on a un petit peut trop arosé une soirée puis étant ivre nous sommes rentrés dans 2 voitures par effraction et avons volé quelque petit objet dans la première avant de se faire interpellé par la b.a.c complètement ivre dans la deuxième. Nous étions deux mon ami est assez connu des services de police tandis que moi pas du tout je voudrais savoir ce que je risque merci de vos réponses (je précise je suis mineur)

cordialement Julien.

Par **chris\_idv**, le **16/12/2010** à **00:21**

Bonjour,

A priori les faits permettent au procureur de la République de vous incriminer de vol à la roulotte et ivresse sur la voie publique avec excuse de minorité.

Cordialement,

Par **julien97600**, le **16/12/2010** à **20:45**

tout d'abord merci pour ta réponse mais est-ce que tu sais quel peine pourrait-on prendre ??

Par **billet**, le **17/12/2010** à **07:36**

Bonjour concernant le vol, vous risquez une peine maximale de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende car il s'agit d'un vol aggravé par 2 circonstances (ART 311-4 du code pénal)

- la pluralité d'auteurs
- l'effraction.

Ce sont des peines maximales. Normalement, avec ce qu'on appelle "l'individualisation de la peine", vous risquez moins que votre ami puisque vous êtes un "primaire".

Concernant la contravention d'IPM, il s'agit d'une contravention de 2ème classe.